

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE N°4 DU 24 AVRIL 2025, À 14 H 30
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN
MAINE CENTRAL À BURY

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION
 - 4.1.1 Adoption du procès-verbal du 27 mars 2025**
5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT
6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE
7. CORRESPONDANCE
8. FINANCES
 - 8.1 CHÈQUES
 - 8.1.1 Liste des chèques émis du 16 mars au 15 avril 2025**
 - 8.2 SUIVI BUDGÉTAIRE
 - 8.2.1 Suivi budgétaire au 31 mars 2025 du BO 2025 adopté**
 - 8.2.2 Présentation et dépôts des résultats financiers 2024 par RCGT (présentation à 13h30)**
 - 8.3 CONTRATS
 - 8.3.1 Liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjugés par Valoris – mars 2025**
 - 8.3.2 Dépôt du rapport annuel 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuel**
 - 8.4 RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS
 - 8.4.1 Dépôt du règlement No 23-1 modification du règlement d'emprunt No 23**
 - 8.4.2 Dépôt du règlement d'emprunt No 26 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke**
 - 8.5 APPROBATION DE DÉPENSES

8.5.1 Affectation des surplus de l'année 2024

9. INFRASTRUCTURES

9.1 LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

9.1.1 Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel mars 2025 / cumulatif 2024

9.2 LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES)

9.3 GESTION DES EAUX DE LIXIVIATION

9.4 CENTRE DE TRI MULTIMATIÈRES

9.5 CENTRE DE TRANSFERT SHERBROOKE

9.6 GESTION DES BIOGAZ

9.7 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES (MRO)

9.8 PARC ÉCO-INDUSTRIEL

9.9 SITE DE BURY

9.9.1 Engagement d'implication pour un projet avec la Chaire de recherche institutionnelle en solutions climatiques naturelles de la TELUQ (présentation à 13h00)

10. RÈGLEMENTS

11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. LEVÉE DE L'ATELIER

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Jeudi le 1^{er} mai 2025 à 12h30 (atelier) / 14h30 (conseil d'administration)

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS ET DE SHERBROOKE

AVIS DE CONVOCATION

Le 17 avril 2025,

Madame Christelle Lefèvre, déléguée
Ville de Sherbrooke

Madame, Catherine Boileau, déléguée
Ville de Sherbrooke

Monsieur Claude Charron, délégué
Ville de Sherbrooke

Madame Joanie Bellerose, déléguée substitut
Ville de Sherbrooke

Monsieur Robert Roy, délégué
MRC du Haut-Saint-François

Monsieur Denis Savage, délégué
MRC du Haut-Saint-François

Madame Nathalie Bresse, déléguée
MRC du Haut-Saint-François

Monsieur Eugène Gagné, délégué substitut
MRC du Haut-Saint-François

Madame, Monsieur,

J’ai le plaisir de vous convoquer à une assemblée du conseil d’administration de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke.

Cette assemblée aura lieu **le jeudi 24 avril 2025 à 14h30** au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central, à Bury. L’ordre du jour et les documents pertinents sont joints à la présente.

Veuillez agréer l’expression de mes sentiments distingués.

Jean-Jacques Caron
Directeur général et secrétaire-trésorier

Régie intermunicipale du centre de valorisation des
Matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2025, À 14 H 30
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN
MAINE CENTRAL À BURY

MEMBRES PRÉSENTS :

Christelle Lefèvre
Présidente
Députée Ville de Sherbrooke

Claude Charron
Député Ville de Sherbrooke

Catherine Boileau
Députée Ville de Sherbrooke

Robert Roy
Vice-président
Préfet de la MRC du Haut-Saint-François

Denis Savage
Député MRC du Haut-Saint-François

MEMBRES ABSENTS :

Nathalie Bresse
Députée MRC du Haut-Saint-François

Eugène Gagné
Député substitut MRC du Haut-Saint-François

Joanie Bellerose
Députée substitut Ville de Sherbrooke

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

Jean-Jacques Caron
Directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris

Louis Longchamps
*Directeur du développement durable et des
relations externes de Valoris*

Céline Martel
Coordonnatrice aux communications de Valoris

Geneviève Morin
Coordonnatrice administrative de Valoris

Mélanie Lelièvre
*Directrice Bureau de l'environnement Ville de
Sherbrooke*

Patrice Charbonneau
*Chargé de projets en environnement Ville de
Sherbrooke*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente déclare la séance ouverte à 14 h 15.

2. L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été transmis par courriel à chaque délégué.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-03-27-1432

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le délégué Claude Charron,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 mars 2025 soit et est adopté.

4. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2025-03-27-1433

Adoption du procès-verbal du 27 février 2025

Proposé par le délégué Robert Roy,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le secrétaire est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion du 27 février 2025.

Que le procès-verbal de la réunion du 27 février 2025 soit et est approuvé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT

DOSSIER 2025-03-27-0062

Période de questions des personnes présentes

Aucune question des citoyens n'a été déposé sur le site internet.

6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

RÉSOLUTION 2025-03-27-1434

Liste des chèques émis du 16 février au 15 mars 2025

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste des chèques émis entre le 16 février 2025 et le 15 mars 2025 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1435

Suivi budgétaire au 28 février 2025 du budget de fonctionnement 2025 adopté

Proposé par le délégué Denis Savage,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le suivi budgétaire au 28 février 2025 du budget de fonctionnement 2025 adopté soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1436

Liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjugés par Valoris

Proposé par le délégué Claude Charron,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjugés par Valoris – février 2025 soit et est déposée.

Que la liste B – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée.

Que la liste C – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2025 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1437

Annulation du solde résiduaire des règlements d'emprunt No : 11, 19 et 22

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du haut Saint-François et de Sherbrooke a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunts No 11, No 19, et No 22 selon qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie du règlement No 11 a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE les règlements NO 19 et No 22, non pas été utilisé;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du MAMH;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, d'annuler les soldes et de modifier les montants des dépenses des règlements d'emprunts identifiés au tableau ci-haut, pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt;

Proposé par le délégué Robert Roy,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut Saint-François et de Sherbrooke modifie les règlements identifiés au tableau ci-haut par le remplacement des montants de la dépense indiqués dans la colonne « **Montant approuvé** » du tableau ci-haut par les montants indiqués dans la colonne « **Montant utilisé** » pour chacun des règlements d'emprunts indiqués au tableau ci-haut.

QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut Saint-François et de Sherbrooke informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ci-haut ne sera pas utilisé en totalité parce que les projets ont été financé par d'autres sources;

QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut Saint-François et de Sherbrooke demande au MAMH d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés dans le tableau ci-haut.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1438

Avis du règlement et dépôt du projet de règlement No 23-1 modification du règlement d'emprunt No 23

Claude Charron, Membre du conseil d'administration, donne l'avis suivant :

« PRENEZ AVIS qu'à une prochaine séance du conseil d'administration sera présenté, pour étude et adoption, le Règlement n° 23-1 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 1 605 300 \$ pour l'aménagement d'un abri extérieur de matières résiduelles du secteur CRD ».

Et dépose le projet de règlement n° 23-1.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1439

Avis du règlement et dépôt du projet de règlement d'emprunt No 26

Denis Savage, membre du conseil d'administration, donne l'avis suivant :

« PRENEZ AVIS qu'à une prochaine séance du conseil d'administration sera présenté, pour étude et adoption, le Règlement n° 26 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 3 246 197 \$.

Et dépose le projet de règlement n° 26.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1440

Autorisation pour faire des transactions chez BMO

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du haut Saint-François et de Sherbrooke a placé des fonds à la BMO ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du haut Saint-François et de Sherbrooke veut avoir accès à ces fonds selon ses besoins ;

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

De nommer Mme Christelle Lefevre, présidente et M. Robert Roy, vice-président et M. Jean-Jacques Caron, secrétaire-trésorier comme signataire de tous les effets bancaires à la BMO.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1441

Approbation du renouvellement des assurances annuel avec la FQM assurances

ATTENDU QUE la Régie doit contracter une assurance de dommage pour protéger ses biens et ses véhicules automobiles et ses machineries roulantes;

ATTENDU QUE la Régie contracte ses assurances de dommages avec le Fonds de la FQM depuis plusieurs années;

Proposé par le délégué Claude Charron,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

De renouveler le contrat d'assurance de dommage avec la FQM - Assurances pour la période du 26 avril 2025 au 26 avril 2026 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer la prime de 249 956,62 \$.

9. INFRASTRUCTURES

RÉSOLUTION 2025-03-27-1442

Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel février 2025 / cumulatif 2024

Proposé par le délégué Denis Savage,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le bilan mensuel et cumulatif au 28 février 2025 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1443

Adjudication de l'AO 2025-01 – Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement de la cellule 8 et pour la fermeture partielle de la cellule 7A

ATTENDU que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, l'appel d'offres 2025-01 a été effectué pour les services professionnels visant à procéder aux plans, devis et surveillance pour la l'aménagement de la cellule 8 et pour la fermeture partielle de la cellule 7A de Valoris;

- ATTENDU** que deux (2) soumissions conformes, conservées au dossier des archives de la Régie, ont été reçues et soumises au comité de sélection pour la réalisation d'une évaluation qualitative;
- ATTENDU** que le comité de sélection recommande d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage quant au rapport qualité/prix, soit la firme **WSP Canada inc.**
- ATTENDU** que l'ampleur du prix du contrat au moment de l'adjudication est de l'ordre de 177 350,00\$, taxes en sus;

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

D'adjuger à **WSP Canada inc.** le contrat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance de l'aménagement de la cellule 8 et pour la fermeture partielle de la cellule 7A, selon les taux unitaires et/ou forfaitaires indiqués au bordereau de prix, pour un montant total de 177 350,00\$ taxes en sus, conformément aux documents contractuels conservés au dossier des archives de la Régie et d'autoriser le directeur général à émettre les chèques en conséquence.

Que M. Joey Labranche soit et est nommé gestionnaire du projet.

RÉSOLUTION 2025-03-27-1444

Adjudication de l'AO 2025-02 – Achat d'un chargeur sur roues

- ATTENDU** que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, l'appel d'offres 2025-02 a été effectué pour l'acquisition d'un chargeur sur roues;
- ATTENDU** que six (6) soumissions, conservées au dossier des archives de la Régie, ont été reçues;
- ATTENDU** que la soumission la plus basse est conforme aux exigences administratives et techniques;
- ATTENDU** que le prix du contrat, avec l'octroi des deux (2) articles en options, est de 425 000 \$, taxes en sus;

Proposé par le délégué Robert Roy,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

D'adjuger à **Équipements Marquis Inc.** le contrat de fourniture d'un chargeur sur roues pour un montant total de 425 000 \$, taxes en sus, incluant les deux articles optionnels concernant le programme d'entretien prolongé et une garantie prolongée, conformément aux documents contractuels conservés au dossier des archives de la Régie.

-
10. RÈGLEMENTS
 11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS
 12. AFFAIRES NOUVELLES
 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 45.

La présidente

Christelle Lefèvre, déléguée Ville de Sherbrooke

Le secrétaire

Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris

Objet : Valoris – Liste des chèques émis du 16 mars au 15 avril 2025

Sommaire du dossier

Mise en contexte

Vous trouverez ci-joint la liste des chèques émis par la Régie du 16 mars au 15 avril 2025 pour ses activités courantes.

Impact financier

X Aucune implication financière :

☐ Prévu au budget :

☐ Non prévu au budget :

Recommandations

Que la liste des chèques émis entre le 16 mars et le 15 avril 2025 soit et est déposée.

Préparé par : Rejean Pellerin, contrôleur

Approuvé par : Jean-Jacques Caron directeur général

Date : 17 avril 2025

RÉGIE INTER. DU CENTRE DE VALORISATION
Liste générale des transactions bancaires - CHÈQUE
PÉRIODE DU 2025/03/16 AU 2025/04/15

Résolution R
Entente politique E
Délégation D

DATE/N°	CLIENT/FOURNISSEUR	CHEQ.	CRÉDIT	DESCRIPTION
2025/03/16 061999	Fournisseur : 4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	14945	20 831,43 R	carburant sites
2025/03/16 062000	Fournisseur : 4504441030 BRANDT	14946	1 595,85 D	pièces garage
2025/03/16 062001	Fournisseur : 5142811010 STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE	14947	7 361,28 R	professionnels R-25
2025/03/16 062002	Fournisseur : 5143844222 GBI EXPERTS-CONSEILS INC	14948	3 621,72 D	calcul volumétrique
2025/03/16 062003	Fournisseur : 8002076642 SONIC ENERGIES	14949	8 687,92 D	carburant tracteurs
2025/03/16 062004	Fournisseur : 8193761721 INNOFIBRE	14950	7 036,47 D	ligne CRD
2025/03/16 062005	Fournisseur : 8194374180 PASCAL SERVICE PROMOTIONNEL INC.	14951	336,31 D	cartes d'affaires
2025/03/16 062006	Fournisseur : 8194811041 TECH-NIC RESEAU CONSEIL INC.	14952	8 316,04 D	support et matériel
2025/03/16 062007	Fournisseur : 8195195666 CAUTIONNEMENT EXPERT INC	14953	170,00 D	caurionnement gravière
2025/03/16 062008	Fournisseur : 8195622224 TRANSPORT & REMORQUAGE IMPACT	14954	560,51 D	remorquage tracteur
2025/03/16 062009	Fournisseur : 8195623871 LES SERVICES EXP INC.	14955	1 396,95 D	honoraires entrée
2025/03/16 062010	Fournisseur : 8195627774 NETTOYEUR DAOUST / FORGET	14956	51,86 D	nettoyage vêtements garage
2025/03/16 062011	Fournisseur : 8195630133 GROUPE CLR COMMUNICATIONS PLUS	14957	151,77 D	frais CB
2025/03/16 062012	Fournisseur : 8195634155 ACIERS DAVID SIMMONDS LTEE	14958	4 414,25 D	réparations ligne CRD
2025/03/16 062013	Fournisseur : 8195636060 HYDRAULIQUE C.T. INC	14959	277,58 D	pièces garage
2025/03/16 062014	Fournisseur : 8195667003 PORTES MACKIE INC	14960	1 992,00 D	réparation porte garage
2025/03/16 062015	Fournisseur : 8195667555 RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC	14961	269,80 D	pièces garage
2025/03/16 062016	Fournisseur : 8195692575 CAMIONS GLOBOCAM ESTRIE INC.	14962	2 314,21 D	pièces garage
2025/03/16 062017	Fournisseur : 8195695180 PIERRE CHOUINARD & FILS	14963	470,20 D	urée
2025/03/16 062018	Fournisseur : 8195706355 MECANIQUE K.G. INC.	14964	7 644,56 D	réparation compacteur
2025/03/16 062019	Fournisseur : 8196793632 JROY ELECTRICIEN INC	14965	1 013,84 D	réparation garage
2025/03/16 062020	Fournisseur : 8198214442 MACPEK INC	14966	1 397,88 D	pièces garage
2025/03/16 062021	Fournisseur : 8198221833 CREATIONS JADE	14967	1 852,46 D	vêtements
2025/03/16 062022	Fournisseur : 8198224000 RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	14968	18 395,99 R	honoraires audit 2024
2025/03/16 062023	Fournisseur : 8198224485 ALARME CSDR INC.	14969	385,76 D	contrat de service
2025/03/16 062024	Fournisseur : 8198322465 BUMPER TO BUMPER (PIECES AUTOS ANGUS)	14970	4 688,53 D	pièces garage et usine
2025/03/16 062025	Fournisseur : 8198323680 TRANSPORT ET EXCAVATION STEPHANE NADEAU	14971	10 663,94 R	déneigement
2025/03/16 062026	Fournisseur : 8198323928 SERVICE DE PNEUS COMEAU	14972	1 853,38 D	pneus et services
2025/03/16 062027	Fournisseur : 8198324944 CENTRE DE RENOVATION G. DOYON	14973	321,36 D	fournitures site

RÉGIE INTER. DU CENTRE DE VALORISATION
Liste générale des transactions bancaires - CHÈQUE
PÉRIODE DU 2025/03/16 AU 2025/04/15

Résolution
Entente politique
Délégation

R
E
D

DATE/N°	CLIENT/FOURNISSEUR	CHEQ.	CRÉDIT	DESCRIPTION
2025/03/16 062028	Fournisseur : 8198372404 GARAGE CONRAD PERRON	14974	6 017,02 D	réparation tracteur 55
2025/03/16 062029	Fournisseur : 8198773400 RAYNALD DOYON	14975	837,55 D	produits nettoyage
2025/03/16 062030	Fournisseur : 8199934603 SDII INC (STEPHANE DUPLIN INSTRUMENT.IN	14976	3 809,88 D	réparation torchère
2025/03/16 062031	Fournisseur : 8662263766 TERMINIX CANADA	14977	222,60 D	contrat CT
2025/03/16 062032	Fournisseur : 8777513456 ASCENSEUR DE L'ESTRIE	14978	296,99 D	contrat de service
2025/03/16 062033	Fournisseur : 8885758642 H2 FLOW EQUIPMENT INC.	14979	815 891,34 R	équipements R-25
2025/03/16 062034	Fournisseur : 8886368666 GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	14980	504,34 D	courrier
2025/03/16 062035	Fournisseur : 9055646225 WURTH CANADA LIMITED	14981	97,97 D	fournitures usine
2025/03/16 062036	Fournisseur : FAB-I-MEC0 FAB-I-MEC	14982	25 593,44 R	réparations dompeur 107
2025/03/16 062037	Fournisseur : THERRIEN C THERRIEN COUTURE JOLI-COEUR	14983	2 661,20 D	services juridiques
2025/03/16 062038	Fournisseur : TOROMONT C TOROMONT CAT	14984	18 942,27 D	réparation compacteur
2025/03/16 062039	Fournisseur : 8198723709 POSTES CANADA	14985	689,85 D	poste
2025/03/31 062042	Fournisseur : 3185912700 SOCIETE ASSURANCE AUTO QUÉBEC	14986	28 134,29 D	plaques 2025
2025/03/31 062144	Fournisseur : 4184596443 DELOUPE	14944	558,87 D	pièces garage
2025/03/31 062145	Fournisseur : 4186511010 FQM ASSURANCES INC	14987	249 956,62 D	assurances générales
2025/03/31 062146	Fournisseur : 4187810191 BIOGENIE CANADA INC.	14988	48 665,29 R	putrescibles
2025/03/31 062147	Fournisseur : 4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	14989	7 130,71 R	carburant sites
2025/03/31 062148	Fournisseur : 4504053283 GORH	14990	229,95 D	honoraires RH
2025/03/31 062149	Fournisseur : 4504411201 EQUIPEMENTS SMS	14991	2 211,68 D	pièces garage
2025/03/31 062150	Fournisseur : 4507334027 FPD EXPERT-CONSEIL	14992	5 030,16 R	honoraires parc industriel
2025/03/31 062151	Fournisseur : 5143844222 GBI EXPERTS-CONSEILS INC	14993	15 768,83 R	honoraires entrée
2025/03/31 062152	Fournisseur : 5145467720 INVERSO	14994	1 213,38 D	réparations usine
2025/03/31 062153	Fournisseur : 8002076642 SONIC ENERGIES	14995	8 380,48 D	carburant tracteurs
2025/03/31 062154	Fournisseur : 8004636131 REMATECH DIV. BREMO INC	14996	312,60 D	pièces usine
2025/03/31 062155	Fournisseur : 8195608400 MRC DU HAUT-SAINT-FRANCOIS	14997	500,00 D	commandite
2025/03/31 062156	Fournisseur : 8195626448 EXCAVATION STEVE LEBLANC	14998	220 301,72 R	décompte 1 - dalle
2025/03/31 062157	Fournisseur : 8195627774 NETTOYEUR DAOUST / FORGET	14999	31,39 D	nettoyage vêtements garage
2025/03/31 062158	Fournisseur : 8195636060 HYDRAULIQUE C.T. INC	15000	67,00 D	pièces garage
2025/03/31 062159	Fournisseur : 8195653006 LA CARTOUCHERIE	16001	170,94 D	usage photocopieurs

RÉGIE INTER. DU CENTRE DE VALORISATION
Liste générale des transactions bancaires - CHÈQUE
PÉRIODE DU 2025/03/16 AU 2025/04/15

Résolution
Entente politique
Délégation

R
E
D

DATE/N°	CLIENT/FOURNISSEUR	CHEQ.	CRÉDIT	DESCRIPTION
2025/03/31 062160	Fournisseur : 8195667555 RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC	16002	285,00 D	pièces garage
2025/03/31 062161	Fournisseur : 8195668855 ARTELIA CANADA INC	16003	14 440,86 D	honoraires parc industriel
2025/03/31 062162	Fournisseur : 8195691122 LE GROUPE ADE ESTRIE INC	16004	1 188,27 D	nettoyage drains
2025/03/31 062163	Fournisseur : 8195692575 CAMIONS GLOBOCAM ESTRIE INC.	16005	2 342,23 D	pièces garage
2025/03/31 062164	Fournisseur : 8195693238 GENERAL BEARING SERVICE	16006	80,46 D	pièces garage
2025/03/31 062165	Fournisseur : 8195695180 PIERRE CHOUINARD & FILS	16007	107,42 D	urée
2025/03/31 062166	Fournisseur : 8195706355 MECANIQUE K.G. INC.	16008	4 538,32 D	réparations diverses - usine et équipements
2025/03/31 062167	Fournisseur : 8197912627 CENTRE AMARO DES CANTONS L'EST INC	16009	153,00 D	eau potable
2025/03/31 062168	Fournisseur : 8198200487 MEUNIER OUTILLAGE INDUSTRIEL	16010	195,02 D	fournitures SST
2025/03/31 062169	Fournisseur : 8198214442 MACPEK INC	16011	571,37 D	pièces garage
2025/03/31 062170	Fournisseur : 8198231003 DEMARREURS ALTERNATEURS DE L'ESTRIE	16012	373,67 D	pièces garage
2025/03/31 062171	Fournisseur : 8198322465 BUMPER TO BUMPER (PIECES AUTOS ANGUS)	16013	369,20 D	pièces garage
2025/03/31 062172	Fournisseur : 8198323680 TRANSPORT ET EXCAVATION STEPHANE NADEAU	16014	1 928,71 D	transport équipements
2025/03/31 062173	Fournisseur : 8198323928 SERVICE DE PNEUS COMEAU	16015	632,31 D	pneus et service
2025/03/31 062174	Fournisseur : 8198324803 USINAGE RM	16016	352,54 D	pièces usine
2025/03/31 062175	Fournisseur : 8198324944 CENTRE DE RENOVATION G. DOYON	16017	312,48 D	fournitures site
2025/03/31 062176	Fournisseur : 8198324958 CENTRE LOCATION IDEALE ENR.	16018	91,98 D	location site
2025/03/31 062177	Fournisseur : 8198372404 GARAGE CONRAD PERRON	16019	11 194,35 D	réparations tracteur 54
2025/03/31 062178	Fournisseur : 8198433555 TERAPRO CONSTRUCTION / LONGUS-ESTRIE	16020	5 190,88 D	entretien pelle CT
2025/03/31 062179	Fournisseur : 8198466828 LES EQUIPEMENTS R.M. NADEAU	16021	69,14 D	pièces garage
2025/03/31 062180	Fournisseur : 8663966669 ATTRACTIF	16022	143,71 D	logiciel écrans
2025/03/31 062181	Fournisseur : 8886368666 GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	16023	383,23 D	courrier
2025/03/31 062182	Fournisseur : BEAUREGARD BEAUREGARD GESTION ET COMMUNICATION	16024	342,06 D	corrections site web
2025/03/31 062183	Fournisseur : BUREAU VER BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC	16025	283,66 R	analyses
2025/03/31 062184	Fournisseur : CREATION C CREATION CONSEIL (9396-8451 QUEBEC INC.)	16026	4 989,92 D	honoraires ligne CRD
2025/03/31 062185	Fournisseur : FAB-I-MEC0 FAB-I-MEC	16027	21 428,47 R	réparations ligne CRD - passerelle
2025/03/31 062186	Fournisseur : THERRIEN C THERRIEN COUTURE JOLI-COEUR	16028	1 338,31 D	services juridiques
2025/03/31 062187	Fournisseur : TOROMONT C TOROMONT CAT	16029	64 008,67 D	moteur pelle CAT
2025/03/31 062188	Fournisseur : 8198723709 POSTES CANADA	16030	689,85 D	poste

RÉGIE INTER. DU CENTRE DE VALORISATION
Liste générale des transactions bancaires - CHÈQUE
PÉRIODE DU 2025/03/16 AU 2025/04/15

Résolution
Entente politique
Délégation

R
E
D

DATE/N°	CLIENT/FOURNISSEUR	CHEQ.	CRÉDIT	DESCRIPTION
2025/04/15 062343	Fournisseur : 8198204989 CHARLES BRULOTTE	16031	34 492,50 R	honoraires RH - équité salariale
2025/04/15 062344	Fournisseur : 4184596443 DELOUPE	16032	246,55 D	pièces garage
2025/04/15 062345	Fournisseur : 4187810191 BIOGENIE CANADA INC.	16033	3 777,23 R	putrescibles
2025/04/15 062346	Fournisseur : 4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	16034	8 531,33 R	carburant sites
2025/04/15 062347	Fournisseur : 4504411201 EQUIPEMENTS SMS	16035	613,97 D	pièces garage
2025/04/15 062348	Fournisseur : 5149906636 VOGHEL	16036	6 230,28 D	pièces usine
2025/04/15 062349	Fournisseur : 8002076642 SONIC ENERGIES	16037	12 796,12 D	carburant tracteurs
2025/04/15 062350	Fournisseur : 8192128996 B.M.P. ELECTRIQUE INC	16038	1 371,60 D	réparation cube
2025/04/15 062351	Fournisseur : 8194811041 TECH-NIC RESEAU CONSEIL INC.	16039	4 464,43 D	support et matériel
2025/04/15 062352	Fournisseur : 8195608842 LE PHOENIX DE SHERBROOKE	16040	1 063,32 D	activités sociales
2025/04/15 062353	Fournisseur : 8195623871 LES SERVICES EXP INC.	16041	2 023,56 R	honoraires entrée
2025/04/15 062354	Fournisseur : 8195627774 NETTOYEUR DAOUST / FORGET	16042	20,93 D	nettoyage vêtements garage
2025/04/15 062355	Fournisseur : 8195630133 GROUPE CLR COMMUNICATIONS PLUS	16043	620,87 D	location CB et réparation
2025/04/15 062356	Fournisseur : 8195646677 CAMIONS INTER ESTRIE(1991) INC.	16044	5 753,57 D	réparations R-103 et C-54
2025/04/15 062357	Fournisseur : 8195648000 BATTERIES ILLIMITEES	16045	382,76 D	pièces usine
2025/04/15 062358	Fournisseur : 8195653006 LA CARTOUCHERIE	16046	863,83 D	usage imprimante balance
2025/04/15 062359	Fournisseur : 8195665346 DISTRIBUTION J.M. BERGERON INC.	16047	582,34 D	fournitures usine et garage
2025/04/15 062360	Fournisseur : 8195668464 CENTRE INSPECTION & ICI PNEU SHERBROOKE	16048	266,28 D	vignette et inspection
2025/04/15 062361	Fournisseur : 8195692575 CAMIONS GLOBOCAM ESTRIE INC.	16049	3 641,39 D	pièces garage
2025/04/15 062362	Fournisseur : 8195706355 MECANIQUE K.G. INC.	16050	48 466,21 D	réparations chargeur CT
2025/04/15 062363	Fournisseur : 8195780307 STZ DIESEL	16051	3 947,80 D	réparations C-55
2025/04/15 062364	Fournisseur : 8196793632 JROY ELECTRICIEN INC	16052	234,55 D	entretien usine
2025/04/15 062365	Fournisseur : 8198200487 MEUNIER OUTILLAGE INDUSTRIEL	16053	294,51 D	fournitures SST
2025/04/15 062366	Fournisseur : 8198214188 LES ENTREPRISES DOLBEC LTÉE	16054	2 220,48 D	réparations ligne CRD
2025/04/15 062367	Fournisseur : 8198224485 ALARME CSDR INC.	16055	194,31 D	contrat garage
2025/04/15 062368	Fournisseur : 8198231616 MNP LLP	16056	5 748,75 D	honoraires quantification gaz effet de serre
2025/04/15 062369	Fournisseur : 8198235355 ELECTRO-5 INC.	16057	563,97 D	pièces usine
2025/04/15 062370	Fournisseur : 8198322465 BUMPER TO BUMPER (PIECES AUTOS ANGUS)	16058	1 889,10 D	pièces garage
2025/04/15 062371	Fournisseur : 8198323680 TRANSPORT ET EXCAVATION STEPHANE NADEAU	16059	8 939,31 R	déneigement

DATE/N°	CLIENT/FOURNISSEUR	CHEQ.	CRÉDIT	DESCRIPTION
2025/04/15 062372	Fournisseur : 8198323928 SERVICE DE PNEUS COMEAU	16060	3 728,22 D	pneus et services
2025/04/15 062373	Fournisseur : 8198324944 CENTRE DE RENOVATION G. DOYON	16061	1 645,10 D	fournitures ligne CRD
2025/04/15 062374	Fournisseur : 8198324950 CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-ST-FRANCOIS	16062	74,73 D	carte de membre
2025/04/15 062375	Fournisseur : 8198433555 TERAPRO CONSTRUCTION / LONGUS-ESTRIE	16063	3 268,54 D	pièces garage
2025/04/15 062376	Fournisseur : 8198646363 PORTES RUEL	16064	305,82 D	réparation porte usine
2025/04/15 062377	Fournisseur : 8199934603 SDII INC (STEPHANE DUPLIN INSTRUMENT.IN	16065	526,91 D	torchère
2025/04/15 062378	Fournisseur : 8662263766 TERMINIX CANADA	16066	222,60 D	contrat de service
2025/04/15 062379	Fournisseur : 8886368666 GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	16067	240,60 D	courrier
2025/04/15 062380	Fournisseur : BUREAU VER BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC	16068	283,66 R	analyses
2025/04/15 062381	Fournisseur : FAB-I-MEC0 FAB-I-MEC	16069	26 076,33 R	ligne CRD - passerelle
2025/04/15 062382	Fournisseur : TOROMONT C TOROMONT CAT	16070	519,32 D	pièces garage
		TOTAL:	1 917 460,98	

Objet : Valoris – Suivi budgétaire au 31 mars 2025 du budget de fonctionnement 2025 adopté
Sommaire du dossier Mise en contexte Vous trouverez ci-joint le suivi budgétaire au 31 mars 2025 du budget 2025 adopté.
Impact financier X Aucune implication financière : ☐ Prévu au budget : ☐ Non prévu au budget :
Recommandations Que le suivi budgétaire au 31 mars 2025 du budget de fonctionnement 2025 adopté soit et est déposé.

Préparé par : Réjean Pellerin, contrôleur

Approuvé par : Jean-Jacques Caron, directeur général

Date : 17 avril 2025

DESCRIPTION	BUDGET	RÉSULTATS		EXERCICE	LIGNES	COMMENTAIRES DE LA DIRECTION
	2025	2024 Suivi mars-24	25%	2025 Suivi mars-25		REVENUS
REVENUS						
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	-	6 295		43 373	1	- Les revenus cumulés des trois premiers mois de l'année 2025 sont de 3 716 258 \$, correspondant à 22 % du budget ; - Les revenus cumulés sont supérieurs de 242 077 \$ aux revenus de l'année 2024 à la même période; - Ce sont les revenus du secteur CRD qui connaissent une hausse de 69 % par rapport à l'année 2024, pour la même période.
VOIRIE MUNICIPALE	30 250	-		-	2-3	
DÉCHETS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉS	15 151 104	3 199 463	22%	3 395 360	4-37	
AUTRES	1 745 390	244 105	12%	213 040	38-42	
BANQUE ET PLACEMENTS	90 000	26 162	72%	64 484	43	
GAIN (PERTE) CESSION IMMOBILISATIONS	-	(1 844)		-	44	
EXCÉDENT POUR DETTE	100 200					
AUTRES		0		-	45-47	
TOTAL DES REVENUS	17 116 944	3 474 181	22%	3 716 258		
DÉPENSES						DÉPENSES
CONSEIL	31 334	6 604	17%	5 189	48-49	- Le total des charges au 31 mars 2025 est de 5 459 857 \$, entraînant un déficit de 1 743 599 \$ pour les trois premiers mois de l'année 2025 ; - Les charges sont séparées en deux fractions : la fraction du aux opérations de 2 906 230 \$ et la fraction du aux charges financières et aux investissements d'un total de 2 553 626 \$; - Le pourcentage des charges des opérations, au 31 mars 2025, est de 23 % du budget alors qu'il y a 25 % de l'année d'écoulé ; - Toutefois les charges des opérations sont supérieures de 340 013 \$ par rapport à la même période en 2024. Cet excédent s'explique par des réparations à la machinerie lourde, au centre de transfert et au centre de tri. De plus les dépenses de l'aménagement de la dalle de béton prévue pour l'entreposage des matières résiduelles valorisables sont inscrites aux dépenses le temps que le règlement d'emprunt No 23-1 soit accepté; - D'autre par le montant du transfert sur investissement sont des dépenses en immobilisation, qui seront éventuellement transférées au prêt du règlement 25-1, fait augmenter le total des charges d'un montant de 1 065 203 \$; - En déduisant ce montant des charges, le déficit accumulé est de 678 396 \$, un peu moins que le déficit accumulé à la même période en 2024, qui était de 864 467 \$; - Un paiement du remboursement de la dette et le paiement des intérêts en février font augmenter le pourcentage des dépenses par rapport au budget. Ceci va s'estomper dans les prochains mois.
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	1 465 307	287 236	19%	275 258	54-74	
AUTRES	5 000	-		-	75-76	
COLLECTE ET TRANSPORT	1 454 072	415 192	28%	413 404	81-129	
ÉLIMINATION	5 031 293	1 188 825	28%	1 398 791	137-202	
TRI ET CONDITIONNEMENT	776 629	154 777	34%	265 915	203-222	
TRAITEMENT PUTRESCIBLES	1 784 425	205 919	8%	146 594	223-224	
MATÉRIAUX SECS	1 876 063	288 252	20%	368 209	229-238	
AUTRES	-	-		-	239-240	
INDUSTRIES ET COMMERCE	75 000	19 413	44%	32 870	241-243	
AUTRES FRAIS	-	-		-		
CESSION	-	-		-	247	
TOTAL DES DÉPENSES OPÉRATION	12 499 123	2 566 217	23%	2 906 230		
REMBOURSEMENT DETTE LT	3 685 807	143 600	34%	1 261 800	immos	
TRANSFERT SUR INVESTISSEMENT		1 195 221		1 065 203	immos	
INTÉRÊTS ET ESCOMPTE	924 223	433 610	25%	226 623	244-246	
TOTAL DES COMPTES PRÉSENTATION MUNICIPALES	4 610 030	1 772 431	55%	2 553 626		
TOTAL DES DÉPENSES	17 109 153	4 338 648	32%	5 459 857	VL1+immos	
RÉSULTATS NETS	7 791	(864 467)		(1 743 599)		

Objet : Valoris – Dépôt des états financiers au 31 décembre 2024

Sommaire du dossier

Le rapport des états financiers vérifiés de Valoris pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 a été préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. du bureau de Sherbrooke.

L'audit a été réalisé conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport résumé « *Sommaire de l'information financière* » a été remis aux membres et expliqué lors de l'assemblée par les représentantes du vérificateur.

Impact financier

☒ Aucune implication financière :

☐ Prévu au budget :

☐ Non prévu au budget :

Recommandations

De recevoir le rapport des états financiers vérifiés de Valoris pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2024.

Préparé par : Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier

Date : 16 avril 2025

Objet : Valoris – Listes des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjugés par Valoris
Sommaire du dossier Mise en contexte Vous trouverez ci-joint : - liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjugés par Valoris – mars 2025. - liste B – liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier. - liste C – Liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2025.
Impact financier x Aucune implication financière : ☐ Prévu au budget : ☐ Non prévu au budget :
Recommandations Que la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjugés par Valoris – mars 2025 soit et est déposée. Que la liste B – liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée. Que la liste C – liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2025 soit et est déposée.

Préparé par : Réjean Pellerin, contrôleur financier
Approuvé par : Jean-Jacques Caron, directeur général
Date : 17 avril 2025

A - LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000\$ ET PLUS ADJUGÉS PAR VALORIS - MARS 2025

No	Date facture	Fournisseur	Prix taxes nettes	Objet	Autorisé par	Processus d'adjudication
<u>1</u>	2025/03/01	3185912700 SOCIETE ASSURANCE AUTO QUÉBEC	28134,29	IMMATRICULATION 2025	0	services publics
<u>2</u>	2025/03/06	8192254651 HYDRAULIQUE MARTIN INC.	113997,71	NOUVEAU SSI	c. a.	appel offres simplifié
<u>3</u>						
<u>4</u>						
<u>5</u>						
<u>6</u>						
<u>7</u>						
<u>8</u>						
<u>9</u>						
<u>10</u>						
<u>11</u>						
<u>12</u>						
<u>13</u>						
<u>14</u>						
<u>15</u>						
<u>16</u>						
<u>17</u>						
<u>18</u>						
<u>19</u>						
<u>20</u>						

B - LISTE DES CONTRATS ENTRE 2 000\$ ET 25 000\$ CONCLUS AVEC UN FOURNISSEUR TOTALISANT 25 000\$ DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER

No	Date facture	Fournisseur	Prix taxes nettes	Objet	Autorisé par	Processus d'adjudication
<u>1</u>	2025/02/27	8195706355 MECANIQUE K.G. INC.	2 080,54	PO 763012	fonctionnaire autorisé	gré à gré
<u>2</u>	2025/01/08	8195706355 MECANIQUE K.G. INC.	3 664,23	PO762796	fonctionnaire autorisé	gré à gré
<u>3</u>	2025/02/11	8195706355 MECANIQUE K.G. INC.	5 292,83	PO 763174	fonctionnaire autorisé	gré à gré
<u>4</u>	2025/03/14	8195706355 MECANIQUE K.G. INC.	48 466,21	PO 763226	fonctionnaire autorisé	gré à gré
<u>5</u>	2025/03/31	5143844222 GBI EXPERTS-CONSEILS INC	2 384,59	PO 3034	c. a.	appel offres public
<u>6</u>	2025/02/13	5143844222 GBI EXPERTS-CONSEILS INC	2 644,43	PO 758753	c. a.	appel offres public
<u>7</u>	2025/01/29	5143844222 GBI EXPERTS-CONSEILS INC	3 621,72	PO 758753	c. a.	appel offres public
<u>8</u>	2025/02/21	5143844222 GBI EXPERTS-CONSEILS INC	15 768,83	Commande N° 0003034	c. a.	appel offres public
<u>9</u>	2025/03/31	5143844222 GBI EXPERTS-CONSEILS INC	19 545,75	PO 3043	c. a.	appel offres public
<u>10</u>	2025/03/15	8198323680 TRANSPORT ET EXCAVATION STEPHANE NA	4 340,31	Commande N° 0003036	autorisé	gré à gré
<u>11</u>	2025/02/15	8198323680 TRANSPORT ET EXCAVATION STEPHANE NA	4 340,31	Commande N° 0003037	autorisé	gré à gré
<u>12</u>	2025/01/15	8198323680 TRANSPORT ET EXCAVATION STEPHANE NA	4 340,31	Commande N° 0003037	autorisé	gré à gré
<u>13</u>	2025/03/15	8198323680 TRANSPORT ET EXCAVATION STEPHANE NA	4 599,00	Commande N° 0003037	autorisé	gré à gré
<u>14</u>	2025/02/15	8198323680 TRANSPORT ET EXCAVATION STEPHANE NA	4 599,00	Commande N° 0003036	autorisé	gré à gré
<u>15</u>	2025/01/15	8198323680 TRANSPORT ET EXCAVATION STEPHANE NA	4 599,00	Commande N° 0003036	autorisé	gré à gré
<u>16</u>	0	0	-	0	0	0
<u>17</u>	0	0	-	0	0	0
<u>18</u>	0	0	-	0	0	0
<u>19</u>	0	0	-	0	0	0
<u>20</u>	0	0	-	0	0	0
<u>21</u>	0	0	-	0	0	0
<u>22</u>	0	0	-	0	0	0
<u>23</u>	0	0	-	0	0	0
<u>24</u>	0	0	-	0	0	0
<u>25</u>	0	0	-	0	0	0
<u>26</u>						

C - LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$ CONCLUS AVEC UN FOURNISSEUR AYANT ATTEINT 25 000\$ AU COURS D'UN MOIS PRÉCÉDENT EN 2025

No	Date d'adjudication	Fournisseur	Prix adjugé (avant taxes)	Objet	Autorisé par	Processus d'adjudication
<u>1</u>	2025/03/10	8779565696 HYDRO-QUEBEC	3 526,60	ELECTRICITE CUBE	0	services publics
<u>2</u>	2025/03/05	8779565696 HYDRO-QUEBEC	3 538,32	ELECTRICITE LES	0	services publics
<u>3</u>	2025/03/18	8779565696 HYDRO-QUEBEC	26 849,89	ELECTRICITE USINE	0	services publics
<u>4</u>	2025/03/11	FAB-I-MEC0 FAB-I-MEC	9 657,90	Commande N° 0003035	c. a.	fournisseur unique
<u>5</u>	2025/03/16	FAB-I-MEC0 FAB-I-MEC	11 046,23	Commande N° 0003035	c. a.	fournisseur unique
<u>6</u>	2025/03/24	FAB-I-MEC0 FAB-I-MEC	24 144,75	Commande N° 0003035	c. a.	fournisseur unique
<u>7</u>	2025/03/01	MEDIC SOLU MEDIC SOLUTIONS	14 293,15	PRIMES MARS 2025	0	mutuelle
<u>8</u>	2025/03/18	4187810191 BIOGENIE CANADA INC.	2 284,77	PER. DU 9 AU 15 MARS 2025	c. a.	appel offres public
<u>9</u>	2025/03/25	4187810191 BIOGENIE CANADA INC.	2 532,85	PER DU 16 AU 22 MARS 2025	c. a.	appel offres public
<u>10</u>	2025/03/01	4187810191 BIOGENIE CANADA INC.	3 617,35	PER DU 2 AU 8 FÉVRIER 2025	c. a.	appel offres public
<u>11</u>	2025/03/11	4187810191 BIOGENIE CANADA INC.	3 777,23	PERIODE DU 2 AU 8 MARS 2025	c. a.	appel offres public
<u>12</u>	2025/03/31	4187810191 BIOGENIE CANADA INC.	32 174,17	PER DU 23 AY 29 MARS 2025	c. a.	appel offres public
<u>13</u>	2025/03/26	4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	2 278,87	1428 L	c. a.	appel offres public
<u>14</u>	2025/03/19	4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	2 310,55	1487.5 L	c. a.	appel offres public
<u>15</u>	2025/03/12	4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	2 405,94	1536.4 L	c. a.	appel offres public
<u>16</u>	2025/03/18	4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	3 154,94	2026.6 L	c. a.	appel offres public
<u>17</u>	2025/03/05	4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	4 043,35	2435.4 L	c. a.	appel offres public
<u>18</u>	0	0	-	0	0	0
<u>19</u>	0	0	-	0	0	0
<u>20</u>	0	0	-	0	0	0
<u>21</u>	0	0	-	0	0	0
<u>22</u>	0	0	-	0	0	0
<u>23</u>	0	0	-	0	0	0
<u>24</u>	0	0	-	0	0	0
<u>25</u>	0	0	-	0	0	0
<u>26</u>	0	0	-	0	0	0

Objet : Valoris – Dépôt du rapport annuel 2024 sur l’application du règlement de gestion contractuel
Sommaire du dossier Conformément au Chapitre 8 du règlement numéro 5-3 de la Régie et de l’article 573.3.1.2 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , la Régie doit présenter annuellement un rapport concernant l’application du Règlement de gestion contractuelle et en déposer une copie lors d’une séance de son conseil d’administration.
Impact financier x Aucune implication financière : ☐ Prévu au budget : ☐ Non prévu au budget :
Recommandations Que le rapport annuel 2024 sur l’application du règlement de gestion contractuel soit et est déposée.

Préparé par : Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
Date : 17 avril 2025

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE



Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

1. PRÉAMBULE

Conformément au Chapitre 8 du règlement numéro 5-3 de la Régie et de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Régie doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle et en déposer une copie lors d'une séance de son conseil d'administration.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle instaurée par Valoris en renseignant le conseil d'administration et les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement de gestion contractuelle.

3. PÉRIODE VISÉE

La période visée par ce présent rapport est du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

4. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Pour cette période c'est le chapitre 6 de l'ancien règlement No 5 qui s'applique. Le règlement actuellement en vigueur a été adopté par la résolution 2024-11-28-1396, le 28 novembre 2024 par le conseil d'administration de Valoris, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

De manière générale, l'objet du Règlement sur la gestion contractuelle (la version 2024 comme la version 2025) est de mettre en place des règles de gestion contractuelle qui porte sur les sept (7) catégories de mesures qui sont exigées par l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

- Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- Des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette loi;
- Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;

- Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte;
- Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- Des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel.

Conformément à la Loi, le Règlement de gestion contractuelle est publié sur le site Internet de la Régie, dont le lien est le suivant : <https://valoris-estrie.com/wp-content/uploads/2024/12/Reglement-sur-la-gestion-contractuelle-26nov2024.pdf>.

Pendant la période de 2024, c'est le chapitre 6 de l'ancien règlement qui était accessible sur le site internet de la Régie.

Après analyse du Règlement et de son application au cours de la période visée, toutes les mesures y sont adéquatement prévues.

5. LES MODES DE SOLLICITATION

La Régie peut conclure des contrats selon trois principaux modes de sollicitation : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public.

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, le règlement de la gestion contractuelle, en vigueur en 2024, exige que les requérant, fonctionnaire ou employé de la Régie, utilisent la méthode d'analyse suivante :

- Définir le besoin;
- Établir les spécifications techniques;
- Analyse du marché;
- Estimation de la dépense totale;
- Évaluation des dispositions législatives et réglementaires qui s'appliquent en fonction du montant estimé de la dépense.

6. LISTES DES CONTRATS OCTROYÉS

La Régie publie sur son site internet tous les mois la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$. Également, comme requis par l'article 477.6 de la *Loi sur les cités et villes*, Valoris publie sur son site Internet, au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Ces documents peuvent être consultés au lien suivant : <https://valoris-estrie.com/documents/>

En 2024, Valoris a fait affaire avec 270 fournisseurs. À noter que certains fournisseurs peuvent se retrouver en double dans ce compte étant donné un changement de nom en cours d'année ou, car il y a différentes adresses de facturation pour un même fournisseur.

De ce nombre, 16 fournisseurs ont reçu des paiements dont le total était supérieur au seuil d'appel d'offres public (133 800 \$). Ce nombre comprend les paiements à des entreprises d'utilités publiques, aux assurances, aux fournisseurs dont un contrat a été octroyé dans les années précédentes et pour lesquelles les travaux et paiements qui ont été effectués en 2024 dépassent le seuil ainsi que pour des travaux variés sur différents contrats dont la somme totale de l'année 2024 dépasse le seuil.

Trente-trois (33) fournisseurs ont reçu un montant entre 25 000 \$ et 133 800 \$. Ce nombre comprend le paiement partiel de certains projets octroyés par appel d'offres publiques, des contrats par appel d'offres sur invitation et des contrats de gré à gré.

Et finalement, 221 fournisseurs ont reçu un montant inférieur à 25 000 \$ par un contrat de gré à gré. À noter que les dépenses effectuées à différent fournisseur par carte de crédit ne sont pas comprises à ce nombre.

Durant l'année 2024, il y a eu l'adjudication de 7 appels d'offres par le conseil d'administration, soit :

Deux (2) appels d'offres sur invitation :

- AO 2024-02 — Services professionnels pour l'agrandissement du centre de transfert de Valoris à Sherbrooke;
- AO 2024-03 — Services mécaniques divers pour le centre de tri de Valoris à Bury.

Et cinq (5) appels d'offres publics :

- AO 2024-05 — Fourniture et installation du système de destruction du biogaz pour le LET de Valoris à Bury;
- AO 2024-09 — Services mécaniques divers pour le centre de tri de Valoris;
- AO 2024-10 — Fourniture de produits pétroliers pour les sites de Valoris;
- AO 2024-12 — Aménagement d'une dalle étanche;
- AO 2024-13 — Préachat du réacteur biologique séquentiel (RBS) et de la filtration tertiaire.

7. LISTES DES CONTRATS PUBLICS ANNULÉS

Au cours de la période visée, 3 appels d'offres publics (SÉAO) ont été annulés, soient :

- AO 2024-07 — Services professionnels pour les plans, devis et surveillance du projet de réaménagement de l'entrée du site d'enfouissement de Valoris à Bury
- AO 2024-08 — Préachat du réacteur biologique séquentiel (RBS) et de la filtration tertiaire
- AO 2024-11 — Préachat du réacteur biologique séquentiel (RBS) et de la filtration tertiaire

8. RECOMMANDATION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Au cours de la période visée, la Régie n'a reçu aucune recommandation de l'Autorité des marchés publics (AMP) en lien avec des contrats publics, notamment sur le processus d'adjudication et d'attribution des contrats.

9. CONCLUSION

La Régie s'assure de maintenir à jour ses mécanismes de gestion contractuelle selon les normes juridiques et comptables évolutives, afin de remplir une offre de service efficace envers les contribuables tout en respectant les règles de transparence et d'équité qui doivent s'appliquer à tout organisme public. Toute l'équipe de la Régie, sous la supervision de la direction générale, fait preuve d'une constante vigilance et de rigueur dans tout le processus de gestion contractuelle. Un effort continu est fait pour permettre à la Régie de réaliser ses projets avec une saine gestion des deniers publics en application de son règlement de gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 24 avril 2025.



Jean-Jacques Caron
Directeur général et secrétaire-trésorier

Objet : Dépôt du Règlement no 23-1 modification du règlement d’emprunt no 23 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Sommaire du dossier

Mise en contexte

Le délégué, Claude Charron, a donné l’avis du règlement n° 23-1 et a déposé le projet de ce règlement le 27 mars 2025.

Impact financier

☒ Aucune implication financière :

☐ Prévu au budget :

☐ Non prévu au budget :

Recommandations

Après mention de l’objet du règlement par le directeur général,

Considérant que le délégué, Claude Charron, a donné l’avis du règlement n° 23-1 et a déposé le projet de ce règlement le 27 mars 2025 conformément à l’article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Que le Règlement n° 23-1 soit adopté, enregistré et copié au long au livre des règlements de la Régie, sous le numéro 23-1, qu’il soit revêtu du sceau de la Régie, signé par la présidente du conseil et le directeur général et déposé sous la garde de ce dernier.

Préparé par : Geneviève Morin, coordonnatrice administrative

Approuvé par : Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier

Date : 17 avril 2025

RÈGLEMENT NUMÉRO 23-1 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE RÉCEPTION ABRITÉ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU CENTRE DE TRI MULTIMATIÈRES SECTEUR CRD

ATTENDU QUE la Régie est propriétaire d'un centre de tri multimatières à Bury comprenant une ligne de tri des matières résiduelles du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD);

ATTENDU QUE le centre de tri multimatières reçoit des matières résiduelles du secteur CRD en grande quantité soit plus de 250 tonnes par jour, et que ces matières doivent être entreposées avant d'être introduites dans la ligne de tri.

ATTENDU QUE les matières résiduelles CRD ne peuvent pas être entreposées à l'extérieur d'un bâtiment parce que non conformes aux autorisations environnementales;

Attendu que l'aire d'entreposage à l'intérieur du bâtiment du centre de tri était assez juste pour l'entreposage de toutes les matières reçues en 2024, et comme les projections du tonnage de résidus CRD qui seront acheminés vers la ligne de tri pour les prochaines années indiquent que nous dépasserons définitivement la capacité de réception actuelle, il devient alors prioritaire de procéder à son agrandissement par la construction d'un abri extérieur;

ATTENDU QUE le règlement 23 incluait des dépenses associées à la correction du système de dépoussiérage et que ces travaux ont été abandonnés, s'avérant non nécessaires;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par Claude Charron lors d'une séance du conseil d'administration tenue le 27 mars 2025 ;

IL EST RÉSOLU :

que le règlement numéro 23-1 décrétant une dépense en immobilisation et un emprunt au montant de 1 605 3006 \$ pour l'aménagement d'une aire abrité de réception extérieure au centre de tri multimatières, des matières résiduelles du secteur CRD.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke est autorisé à aménager un abri de réception et d'entreposage des matières résiduelles, à l'extérieur du centre de tri multimatières, le tout tel que décrit à l'article 3.

ARTICLE 3

Le conseil d'administration décrète une dépense n'excédant pas un million quatre cent cinquante mille dollars 1 605 300,00 \$ (taxes nettes) pour le montant estimé suivant :

Aménagement d'une l'aire de réception abritée	1 529 039,20 \$
Taxes nettes	76 260,80 \$
Total	1 605 300,00 \$

ARTICLE 4

Pour l'application du présent règlement et pour se procurer cette somme, la Régie intermunicipale décrète un emprunt pour une période de dix (10) ans, 1 605 300,00 \$ (taxes nettes) pour les dépenses associées à l'aménagement d'une l'aire de réception et d'entreposage abrité pour les matières résiduelles du secteur CRD.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles, il est affecté par le présent règlement, annuellement, une partie du fonds d'administration de la Régie et si les sommes disponibles en provenance du fonds d'administration sont insuffisantes, il est exigé de chaque municipalité partie à l'entente constituant la Régie, une contribution conformément aux articles 8.1 et 9.1 de cette entente.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétées par le présent règlement, notamment, le cas échéant, tout remboursement de la Taxe sur les produits et services (TPS) et la Taxe de vente du Québec (TVQ) qu'elle recevra à l'égard du coût des travaux.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis du règlement et dépôt du projet de règlement : 27 mars 2025

Adoption par le conseil : 24 avril 2025

Transmission du Règlement au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et aux municipalités dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie : _____

Publication en vertu de l'article 468.38 L.A.U. : _____

Transmission au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation des résolutions provenant des municipalités dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie :

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : _____ 2025

Publication et entrée en vigueur : _____ 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AUX LIVRES DES DÉLIBÉRATIONS CE : ____ 2025

Le secrétaire-trésorier

M. Jean-Jacques Caron

ANNEXE « A »

Ententes de constitution de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Objet : Dépôt du Règlement d’emprunt no 26 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke
Sommaire du dossier Mise en contexte Le délégué, Denis Savage, a donné l’avis du règlement n° 26 et a déposé le projet de ce règlement le 27 mars 2025.
Impact financier ☒ Aucune implication financière : ☐ Prévu au budget : ☐ Non prévu au budget :
Recommandations Après mention de l’objet du règlement par le directeur général, Considérant que le délégué, Denis Savage, a donné l’avis du règlement n° 26 et a déposé le projet de ce règlement le 27 mars 2025 conformément à l’article 356 de la Loi sur les cités et villes; Que le Règlement n° 26 soit adopté, enregistré et copié au long au livre des règlements de la Régie, sous le numéro 26, qu’il soit revêtu du sceau de la Régie, signé par la présidente du conseil et le directeur général et déposé sous la garde de ce dernier.

Préparé par : Geneviève Morin, coordonnatrice administrative
Approuvé par : Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
Date : 17 avril 2025

RÈGLEMENT NUMÉRO 26 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU SITE DE BURY, L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE RÉCEPTION ET D'ENTREPOSAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DE TYPE AGRÉGAT ET DE MATÉRIEL DE RECOUVREMENT JOURNALIER AINSI QUE POUR L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR

ATTENDU QUE la Régie est propriétaire d'un site de gestion et de valorisation de matières résiduelles, également désigné comme un parc éco-industriel situé à Bury;

ATTENDU QUE le parc éco-industriel est doté d'infrastructure de réception et de pesée des camions de matières entrantes, d'un lieu d'enfouissement technique (LET) et utilise de la machinerie pour effectuer ses opérations de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE les infrastructures d'accueil et de pesée des camions sont désuètes et nécessitent une mise à niveau;

ATTENDU QUE les opérations de réception de certaines matières résiduelles valorisables ou réutilisables nécessitent une aire de réception et d'entreposage temporaire qui est inexistante actuellement;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer un chargeur, utilisé pour la manipulation des matières résiduelles, est arrivé en fin de vie;

ATTENDU QU'IL est donc nécessaire d'acquérir deux nouvelles balances, de réaménager entièrement l'entrée du site, qu'il est nécessaire d'aménager une plate-forme étanche d'entreposage de certaines matières résiduelles réutilisable et d'acquérir un nouveau chargeur;

ATTENDU QUE la Régie a débuté le processus de soumission et d'appel d'offres pour l'exécution des travaux et l'achat des équipements et qu'il est nécessaire de compléter le financement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par M. Denis Savage lors d'une séance du conseil d'administration tenue le 27 mars 2025 ;

IL EST RÉSOLU :

que le règlement numéro 26 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réaménagement de l'entrée du site de Bury, l'aménagement d'une plateforme de réception et d'entreposage de certaines matières résiduelles valorisables ou réutilisables et l'acquisition d'un chargeur, soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke est autorisé à procéder aux travaux de réaménagement de l'entrée du site de Bury, procédé à l'aménagement d'une plateforme de réception et d'entreposage de certaines matières résiduelles valorisables ou réutilisables et procédé à l'acquisition d'un chargeur, le tout tel que décrit à l'article 3.

ARTICLE 3

Le conseil d'administration décrète une dépense n'excédant pas six millions cent mille dollars 3 066 000,00 \$ (taxes nettes) pour le montant estimé suivant :

- Réaménagement de l'entrée du site	1 343 017,03 \$
- Aménagement d'une plateforme étanche	1 323 967,14 \$
- Achat d'un chargeur	425 000,00 \$
Total	3 091 984,17 \$
Taxes nettes	154 212,71 \$
Total	3 246 196,88 \$

ARTICLE 4

Pour l'application du présent règlement et pour se procurer cette somme, la Régie intermunicipale décrète un emprunt pour une période de vingt (20) ans, pour un montant de 2 800 000 \$ (taxes nettes) et un emprunt pour une période de dix (10) ans pour un montant de 446 197 \$ (taxes nettes).

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles, il est affecté par le présent règlement, annuellement, une partie du fonds d'administration de la Régie et si les sommes disponibles en provenance du fonds d'administration sont insuffisantes, il est exigé de chaque municipalité partie à l'entente constituant la Régie, une contribution conformément aux articles 8.1 et 9.1 de cette entente.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétées par le présent règlement, notamment, le cas échéant, tout remboursement de la Taxe sur les produits et services (TPS) et la Taxe de vente du Québec (TVQ) qu'elle recevra à l'égard du coût des travaux.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis du règlement et dépôt du projet de règlement : 27 mars 2025

Adoption par le conseil : 24 avril 2025

**Transmission du Règlement au ministre des Affaires
municipales et de l'Habitation et aux municipalités dont le
territoire est soumis à la compétence de la Régie : _____2025**

Publication en vertu de l'article 468.38 L.A.U. : _____2025

**Transmission au ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation des résolutions provenant des
municipalités dont le territoire est soumis à la
compétence de la Régie : _____2025**

**Approbation par le ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation : _____2025**

Publication et entrée en vigueur : _____2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AUX LIVRES DES DÉLIBÉRATIONS CE : _____
2025

Le secrétaire-trésorier

M. Jean-Jacques Caron

ANNEXE « A »

Ententes de constitution de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Objet : Appropriation d’une partie du surplus de l’exercice financier 2024 – Travaux d’aménagements de l’usine de traitement des eaux de lixiviation au site Bury
Sommaire du dossier Mise en contexte Le décret gouvernemental 627-2022, émis le 30 mars 2022 autorisant l’agrandissement du LET de Valoris, comportait une obligation de construire et de mettre en exploitation une nouvelle filière de traitement des eaux de lixiviation. Il est prévu que cette nouvelle usine de traitement des eaux soit financée par le règlement d’emprunt No 25 et complétée par le règlement d’emprunt 25-1, pour un montant maximal de 22 M\$ en taxes brutes. Le règlement d’emprunt 25-1 et son montage financier ont été autorisés par résolution du conseil d’administration le 28 mars 2024. L’appel d’offres pour la construction de l’usine et l’acquisition des équipements de traitement des eaux devrait être lancé au début de l’été 2025. Analyse Bien que la firme d’ingénieur soit sûre que le financement de 22 M\$ soit suffisant pour payer l’entièreté des travaux et achats, il y a un risque que les équipements fabriqués en dehors du Canada soient ciblés par les nouveaux tarifs douaniers. Il est opportun de réserver l’excédent de l’exercice financier de l’année 2024 pour pallier à toutes augmentations des coûts par rapport aux prévisions. Les résultats financiers de l’exercice 2024 affichent un excédent de fonctionnements de 1 969 996 \$. Un montant de 1 900 000 \$ devra être affecté pour permettre de financer une partie des travaux d’aménagement de la nouvelle usine de traitement des eaux de lixiviation du site de Bury.
Impact financier ☐ Aucune implication financière : ☒ Prévu au budget : Appropriation d’une partie du surplus de l’exercice financier 2024. ☐ Non prévu au budget :
Recommandations • Considérant que le rapport financier de l’exercice terminé le 31 décembre 2024, de la Régie affiche un excédent 1 969 996 \$; • Considérant qu’il est requis d’affecter une partie du surplus de l’exercice 2024 pour permettre de compléter le financement de l’usine de traitement des eaux de lixiviation du site de Bury; • Considérant que le règlement d’emprunt 25-1, au montant de 22 M\$ (taxes brutes) prévu pour le financement de la nouvelle usine de traitement des eaux de lixiviation sur le site de Bury, soit insuffisante, en raison des taxes à l’importation imposées par les divers pays ou pour faire face à toutes autres éventualités d’augmentations des coûts; IL EST RÉSOLU d’approprier une partie du surplus de l’exercice budgétaire 2024, d’une enveloppe s’élevant à 1 900 000 \$, aux fins des travaux d’aménagements de la nouvelle usine de traitement des eaux de lixiviation au site de Bury.

Préparé par : Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
Date :16 avril 2025

Objet : Valoris – Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel mars 2025 / cumulatif 2024
Sommaire du dossier <u>Mise en contexte</u> Vous trouverez ci-joint le bilan mensuel et cumulatif au 31 mars 2025 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury. Pour les fins d'analyse comparative, le bilan cumulatif 2024 à la même date est présenté.
Impact financier X Aucune implication financière : ☐ Prévu au budget : ☐ Non prévu au budget :
Recommandations Que le bilan mensuel et cumulatif au 31 mars 2025 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

Préparé par : Geneviève Morin, coordonnatrice administrative
Approuvé par : Jean-Jacques Caron, directeur général
Date : 17 avril 2025

Tableau de tonnages pour le centre de valorisation des matières résiduelles à Bury - Bilan au 31 mars 2025

Tableau de tonnages pour le centre de valorisation des matières résiduelles à Bury - Bilan au 31 mars 2025													Janv - Mars		Différence	%	
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total 2025	2 024			
Municipalités membres																	
Ascot Corner	48 740	44 790	58 020										151 550	152 980	-1 430	-1%	
Bury	15 960	12 170	18 680										46 810	46 210	600	1%	
Chartierville	4 650	3 760	4 280										12 690	14 840	-2 150	-14%	
Cookshire-Eaton	71 870	54 360	82 430										208 660	211 210	-2 550	-1%	
Dudswell	32 100	29 390	28 820										90 310	86 070	4 240	5%	
East Angus	90 650	87 640	90 720										269 010	279 540	-10 530	-4%	
Hampden	2 050	2 300	2 450										6 800	7 220	-420	-6%	
La Patrie	11 460	10 250	10 770										32 480	32 360	120	0%	
Lingwick	8 050	7 215	7 605										22 870	23 340	-470	-2%	
Newport	5 750	8 880	14 020										28 650	38 640	-9 990	-26%	
Scotstown	8 220	7 985	9 145										25 350	26 500	-1 150	-4%	
St-Isidore de Clifton	6 970	10 600	11 750										29 320	46 970	-17 650	-38%	
Weedon	62 230	48 500	53 190										163 920	178 000	-14 080	-8%	
Westbury	26 780	12 280	15 550										54 610	53 610	1 000	2%	
Sherbrooke	2 548 820	2 266 980	2 667 950										7 483 750	5 291 870	2 191 880	41%	
Total	2 944 300	2 607 100	3 075 380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Total A	8 626 780	6 489 360	2 137 420	33%
Municipalités non-membre																	
St-Claude	13 050	12 130	26 330										51 510	59 430	-7 920	-13%	
Valcourt	9 280	12 530	11 470										33 280	40 050	-6 770	-17%	
Val-Joli	15 120	14 200	32 340										61 660	57 450	4 210	7%	
Total	37 450	38 860	70 140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Total B	146 450	156 930	-10 480	-7%
Autres																	
Déchets autres	56 060	59 570	81 250										196 880	441 060	-244 180	-55%	
Déchets transporteurs	47 320	74 040	64 030										185 390	1 626 730	-1 441 340	-89%	
Centre de transfert (autres)	234 290	230 210	241 630										706 130	681 050	25 080	4%	
Rejet centre de tri	17 480	28 000	47 320										92 800	777 200	-684 400	-88%	
Total	355 150	391 820	434 230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Total C	1 181 200	3 526 040	-2 344 840	-67%
Total enfouissement	3 336 900	3 037 780	3 579 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Total A+B+C=D	9 954 430	10 172 330	-217 900	-2%

en Kilogramme (kg) : 1000 kg = 1 tonne métrique

Tableau de tonnages pour le centre de valorisation des matières résiduelles à Bury - Bilan au 31 mars 2025

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total 2025	Janv - Mars 2 024	Différence	%
RECOUVREMENT																
Recouvrement contrat	361 380	311 280	263 400										936 060	1 314 530	-378 470	-29%
Recouvrement final	0	0	0										0	278 150	-278 150	-100%
Recouvrement journalier	19 070	0	0										19 070	471 840	-452 770	-96%
Tamissage grossier Kruger	503 750	0	706 800										1 210 550	941 440	269 110	29%
TOTAL	884 200	311 280	970 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
												Total E	2 165 680	3 005 960	-840 280	-28%
CENTRE DE TRI																
Agréga clients	9 890	38 150	39 590										87 630	112 550	-24 920	-22%
Bardeaux asphalte	1 580	1 200	4 090										6 870	17 230	-10 360	-60%
CRD - clients	812 430	682 800	604 700										2 099 930	2 123 340	-23 410	-1%
CRD - Partenaire	11 450	7 880	9 020										28 350	109 130	-80 780	-74%
CRD - Clients sous contrat	0	1 014 330	1 507 270										2 521 600	0	2 521 600	#DIV/0!
Souche	0	0	2 380										2 380	56 430	-54 050	-96%
TOTAL	835 350	1 744 360	2 167 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
												Total F	4 746 760	2 418 680	2 328 080	96%
CENTRE DE TRANSFERT																
Bardeaux asphalte (vers Bury)	0	0	0										0	0	0	#DIV/0!
CRD - Centre de transfert	179 060	223 240	428 070										830 370	316 730	513 640	162%
Bardeaux asphalte (vers valorisation)	0	0	0										0	0	0	#DIV/0!
												Total G	830 370	316 730	513 640	162%
Ecocentre Sherbrooke (vers Bury)																
CRD - Ecocentre	172 360	130 270	215 090										517 720	603 270	-85 550	-14%
Matériaux granulaires	0	0	0										0	178 220	-178 220	-100%
Terre	0	0	0										0	0	0	#DIV/0!
Bardeaux - Ecocentre	0	11 000	0										11 000	13 380	-2 380	-18%
TOTAL	172 360	141 270	215 090	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
												Total H	528 720	794 870	-266 150	-33%
Projet Kruger - CRIBIQ	0	0	0										0	2 105 560	-2 105 560	-100%

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS ET DE SHERBROOKE - VALORIS

Tableau de tonnages pour le centre de valorisation des matières résiduelles à Bury - Traitement par compostage - Bilan au 31 mars 2025														Janv - Mars		Différence	%
														Total 2025	2 024		
Municipalités membres	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.					
Ascot Corner	10 590	11 250	19 100										40 940	43 570	-2 630	-6%	
Bury	4 560	2 500	2 590										9 650	12 880	-3 230	-25%	
Chartierville	600	600	1 200										2 400	2 250	150	7%	
Cookshire-Eaton	12 500	18 370	29 120										59 990	68 060	-8 070	-12%	
Dudswell	6 250	4 380	11 580										22 210	16 040	6 170	38%	
East Angus	7 190	11 550	10 870										29 610	45 910	-16 300	-36%	
Hampden	400	400	800										1 600	950	650	68%	
La Patrie	2 280	220	3 380										5 880	6 930	-1 050	-15%	
Lingwick	500	500	1 300										2 300	580	1 720	297%	
Newport	2 005	1 800	4 010										7 815	5 110	2 705	53%	
Scotstown	1 750	1 130	3 590										6 470	7 480	-1 010	-14%	
St-Isidore de Clifton	2 005	1 800	4 010										7 815	7 090	725	10%	
Weedon	6 830	7 150	8 830										22 810	22 270	540	2%	
Westbury	3 250	2 340	2 640										8 230	8 750	-520	-6%	
Sherbrooke	679 000	550 970	653 830										1 883 800	2 334 150	-450 350	-19%	
Total	739 710	614 960	756 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
													Total A	2 111 520	2 582 020	-470 500	-18%
en Kilogramme (kg) : 1000 kg = 1 tonne métrique																	

Objet : Engagement d'implication pour un projet avec la Chaire de recherche institutionnelle en solutions climatiques naturelles
Mise en contexte Valoris désire par ses actions réduire l'impact de ses activités d'enfouissement sur son environnement. Un projet développé avec la Chaire de recherche institutionnelle en solutions climatiques naturelles de l'Université TELUQ cible cet objectif. Ce projet, innovateur au Québec, vise l'implantation d'une forêt, en microsites de plantation, sur une des cellules fermées du lieu d'enfouissement technique (LET). Normalement, sur les cellules fermées des LET au Québec, un mélange de graminées est utilisé en surface, avec un contrôle de la végétation, afin de s'assurer de ne pas endommager la membrane par les racines des végétaux. Le projet de recherche vise alors à sélectionner les meilleures espèces afin de croître dans ce faible substrat et de développer le microsite optimal pour chacune des espèces sans entrer en conflit avec l'objectif de fermeture d'une cellule. Ce projet serait réalisé sur la cellule 7 A. C'est la cellule qui se trouve le plus près du chemin Maine Central. De ce chemin public, il y a des percées visuelles sur les déchets et sur les opérations d'enfouissement. Ces percées visuelles entrent en contradiction avec le <i>Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR)</i>. Afin de mieux intégrer l'ensemble du LET-2 dans le paysage environnement, cette implantation de forêt permettra de créant un écran visuel surélevé pour cacher les opérations des futures cellules du LET-2, en plus de plusieurs autres avantages environnementaux. Analyse Il s'agit d'un projet piloté par la Chaire de recherche institutionnelle en solutions climatiques naturelles avec une demande de financement conjointe Mitacs/CRNSG. Si le projet est accepté, Valoris devra s'engager à fournir une contribution en espèce de 75 000 \$ sur 5 ans (25-20-15-10-5 k\$) à partir de 2026. Valoris fournira en plus une contribution en nature la première année pour la mise en place des microsites, estimé à 35 000 \$, en temps et matériel.
Impact financier ☐ Aucune implication financière : X Prévu au budget : Sera inclus au budget 2026 et subséquent ☐ Non prévu au budget :
Recommandation CONSIDÉRANT QUE Valoris désire être partenaire pour un projet avec la Chaire de recherche institutionnelle en solutions climatiques naturelles de l'Université TELUQ; CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de réduire les impacts environnementaux des opérations de Valoris et de mieux intégrer son lieu d'enfouissement technique dans le paysage environnant; CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet nécessitant une contribution en espèce de Valoris de 75 000 \$ étalé sur 5 ans (2026 à 2030); IL EST RÉSOLU : QUE Valoris s'engage à contribuer, conditionnel à l'obtention du financement des organismes de subventionnaires de recherche MITACS et CRNSG, d'un montant total de 75 000 \$ (avant taxes), étalé sur 5 ans, pour la réalisation d'un projet sur le lieu d'enfouissement technique de Valoris, à la Chaire de recherche institutionnelle en solutions climatiques naturelles de l'Université TELUQ.

Préparé par : Joey Labranche, chargé de projets en environnement
Approuvé par : Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
Date : 16 avril 2025